



60 rue Vergniaud  
75640 Paris CEDEX 13  
www.fo-com.com  
postes@fo-com.com

# AMB 2007 *Vague de promotions d'ici fin 2010*

## FO COM l'a signé, FOCOM le fait appliquer !

L'accord AMB signé par FO COM en mars 2007 présentait de nombreuses garanties dont : impulser les parcours de carrière au sein des centres financiers. Avec déjà un premier bilan de près de 7 000 promotions sur la durée de l'accord (RAP, RPP et REP), tout n'était pas réglé fin juin.

Le 1<sup>er</sup> juillet une commission de suivi nationale s'est réunie avec les signataires de l'accord. Des engagements ont été pris **en commençant par l'obligation faite aux directeurs de Centres Financiers de réunir début septembre une commission de suivi locale de l'accord AMB avec les OS signataires.**

Cette commission sera importante car le plan de promotion local de fin 2010 y sera présenté. Il portera sur :

▶ **LES SERVICES SPÉCIALISÉS :**

Étude nominative centre par centre des agents restant à nommer avant la présentation en commission de suivi nationale de cette liste nominative pour régularisation définitive des agents non promus à ce jour sur le niveau II.3, ceci avant fin 2010.

▶ **L'ENCADREMENT :**

Confirmation de la cible des 50 % de chefs d'équipe en III.2 pour fin 2010. Cet objectif devra être respecté dans les délais prévus, en dépit de la disparité existante dans les centres.

▶ **LA PRODUCTION :**

Un premier pas : L'axe vers le I.3 pour les actuels postes en I.2 devra être régularisé en attendant l'accès au niveau cible 2.1 minimum pour toutes et tous (engagement qui sera concrétisé dans le projet AMB2)

▶ **LA CLIENTÈLE ET GRADE DE BASE II.2 :**

L'accord AMB de 2007 précise « l'ensemble des personnels des services clientèles (RC, ASC, GCC, SDSR) doivent pouvoir accéder au niveau cible II.2 de la fonction ; le niveau d'entrée étant le II.1... Les structures fonctionnelles seront révisées pour permettre un % significatif des personnels concernés... ». Cela se traduira par des ouvertures de promotions avant fin 2010.

**Au-delà des indispensables promotions, l'introduction dans l'accord de véritables mesures de reconnaissance des compétences et du travail accompli par les postières et postiers des centres financiers reste notre revendication principale. Revendication que nous continuerons à défendre au travers d'AMB2\* qui s'inscrit dans la continuité de l'accord de 2007.**

\*Projet AMB2 couvrant la période 2011 à 2015 qui a recueilli à ce jour la signature de FOCOM, est en cours de validation. Ce projet fera prochainement l'objet d'une communication spécifique.

LA NÉGOCIATION, C'EST NOTRE FORCE